



PROCÈS-VERBAL

#15

de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MARDI 2 DÉCEMBRE 2025** à 13 h 20.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Aref Salem, président du conseil d'administration

Madame Effie Giannou, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Dominic Perri, membre du conseil d'administration

Madame Julie-Pascale Provost, membre du conseil d'administration

Madame Mercedes Plante, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Gariépy, membre du conseil d'administration

EST PRÉSENT PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Aref Salem, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Jocelyn Pausé à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 12 h 53, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-135 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 décembre 2025

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par monsieur Dominic Perri

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-136 RATIFICATION DES TERMES DE L'ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ET LE SYNDICAT DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO ET EMPLOYÉS DES SERVICES CONNEXES AU TRANSPORT DE LA STM SECTION LOCALE 1983 - SCFP

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Boucher
APPUYÉ par monsieur Sylvain Gariépy

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de l'entente de principe convenue en médiation visant le renouvellement de la convention collective entre la Société de transport et le **SYNDICAT DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS, OPÉRATEURS DE MÉTRO ET EMPLOYÉS DE SERVICES CONNEXES AU TRANSPORT DE LA STM - SECTION LOCALE 1983 - SCFP** qui sera en vigueur rétroactivement au 6 janvier 2025 jusqu'en janvier 2030 inclusivement, sans égard à la date de signature;
 - 2° que cette approbation soit conditionnelle à l'acceptation de l'assemblée syndicale prévue le 14 décembre 2025;
 - 3° de mandater la directrice générale et les représentants autorisés par la Société à signer la convention collective et les lettres d'entente négociées.

CA-2025-137 APPROUVER LES TERMES DE L'ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU TRANSPORT EN COMMUN, SECTION LOCALE 2850

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Mercedes Plante
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'approuver les termes de l'entente de principe convenue en médiation visant le renouvellement de la convention collective entre la Société de transport de Montréal et le **SYNDICAT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PROFESSIONNELS DU TRANSPORT EN COMMUN - SCFP 2850** qui sera en vigueur rétroactivement au 5 janvier 2025 jusqu'en janvier 2030 inclusivement, sans égard à la date de signature;
 - 2° que cette approbation soit conditionnelle à l'acceptation de l'assemblée syndicale prévue le 3 décembre 2025;
 - 3° de mandater la directrice générale et les représentants autorisés par la Société à signer la convention collective et les lettres d'entente négociées.

CA-2025-138 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 12 h 55.

Les résolutions CA-2025-135 à CA-2025-138 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration

Secrétaire corporatif adjoint

AREF SALEM

ANDRÉ PORLIER